

Réponses aux questions liminaires:La secrétaire générale prend bonne note des remarques des fédérations sur les dysfonctionnements de l'instance.Elle assure que la fusion des instances ne remet pas en cause une politique de prévention ministérielle offensive.Elle s'engage à la diffusion rapide du guide «conduite de projet» et propose une articulation des démarches Qualité de vie au travail et Santé sécurité et conditions de travail.Un point à l'ordre du jour du prochain CHSCT permettra d'aborder les conflits dans les services et les démarches des différentes directions.

Sur la fusion des instances:le sous-directeur de SRH3 estime avec les décrets une mise en œuvre pas avant 2020 et prévoit une information aux services de centrale à Paris et en territoires,même si les différentes hypothèses et arbitrages ne laissent pas encore beaucoup de visibilité sur les impacts pour les agents.De toute façon,cela va fortement déjà toucher le réseau sans garantie de pérennité des postes et des missions,par exemple en terme de recrutement.

Rapport IGAS: les cabinets des ministres échangent leurs avis et ne s'exprimeront pas au CTM du 6 juillet d'après la secrétaire générale.

Sirhius :«Avant c'est trop tôt et Après c'est trop tard !»

Suite à l'étude ergonomique,les fédérations ont proposé un retour des recommandations pour pris en compte au Comité Technique Ministériel ainsi qu'une étude complémentaire du progiciel.La réponse attendue de Mme Braun Lemaire depuis début 2018 est enfin arrivée en séance:«c'est NON! La démarche de l'amélioration continue est préférable et il n'y a aucune marge de manœuvres de l'outil».Pas de réponse non plus à notre demande de visite d'un centre service de ressources humaines.....

La DGFIP a répondu aux nombreuses interrogations suite à la bascule de mai:

cette opération de grande ampleur a concerné 128000 dossiers et a connu un engouement légitime avec 100 000 connections par jour.Chaque agent dispose au minimum d'un accès d'une demi-journée par jour.L'assistance dédiée n'est pas sur-sollicitée par les services et culmine à 900 demandes au 7 juin.

Cependant de nombreuses difficultés remontent des services et un échange très nourri a fait le tour de ces questions quotidiennes! Vous trouverez dans une fiche dédiée plus de détails.

Nous avons proposé un suivi régulier,hebdomadaire en groupe de travail notamment à la DGFIP.

Puisqu'il semblerait que ce point soit actuellement en phase d'examen par le secrétariat général, nous avons demandé où en est la demande de reconnaissance pécuniaire des agents du CSRH de Bordeaux dont l'ingéniosité et le dévouement ont été déterminants pour arriver à faire tourner la paie sous Sirhius ainsi que le reconnaît l'audit externe diligenté par l'administration.

Nous avons interrogé le secrétariat général sur la valeur juridique des mails (et bientôt des SMS?) qui signalent aux agents des ouvertures ou des retraits de droits qui, jusqu'à présent, se faisaient par décision notifiée aux intéressés

Amiante

C'est un dossier qui est pour les fédérations une priorité de santé. Nous attendons donc avec impatience les propositions du Référent Technique Amiante ministériel pour prendre le relais d'un plan de 2008, en panne depuis.

Tripode : nous avons fait acter, pour des raisons d'action juridique, au CHSCTM, que le rapport IGAS contient une erreur manifeste sur un cas d'asbestose à sa page 65 et qu'il nous a été remis le 23 mai 2018.

Nous avons également constaté que le premier d'agent Tripode dont le cas est soumis à la commission de réforme centrale ne bénéficie pas d'une procédure respectant les textes réglementaires. Sa veuve doit être respectée comme ayant-droit ! Le mépris, ça suffit !

L'étude épidémiologique Tripode est la seule étude française, européenne et sans doute mondiale concernant des salariés exposés directement à des floccages d'amiante au sein d'un immeuble de bureau.

Elle doit bénéficier d'un fichier complet, sécurisé dans le temps pour ce qui concerne les adresses de ses membres. On en est loin !

Pour la 4ème étude, qui commencera en 2019, un groupe de travail déterminera les critères de sélection des offres, la pondération des éléments de choix et la composition du comité de sélection.

Guide ministériel amiante

Grâce à un très gros travail des personnels de l'immobilier et des préventeurs et un travail collaboratif avec les représentants du personnel, le guide actualisé a été validé par le CHSCTM.

Nous nous en félicitons !

Il reste juste... à l'appliquer, ce qui ne semble pas la préoccupation de tous les chefs de service, loin de là !

Il reste deux questions décisives qui sont restées sans réponse au CHSCTM :

- Inclure dans les marchés publics Bercy de l'obligation pour les diagnostiqueurs **de VÉRIFIER L'ÉTAT DE TOUS LES MATERIAUX AMIANTÉS** et non de procéder par un pseudo-sondage qui conduit à des catastrophes sanitaires (Tour de Bretagne à Nantes, Le Havre et bien d'autres) ;
- La nécessité d'ouvrir un contentieux avec les sociétés qui, dans le domaine de l'amiante, ne respectent pas leurs obligations : diagnostics bâclés, état des matériaux toujours impeccable alors qu'ils se délitent, etc.

Tour de Bretagne Nantes :

Les agents seront évacués avant fin 2018. Les tests complets des systèmes d'incendie aux volets amiantés très dégradés seront effectués après leur départ, pour éviter toute nouvelle contamination. Néanmoins, la vérification du bon fonctionnement des systèmes électriques des volets et clapets de désenfumage sera effectuée, sans actionnement de ceux-ci.

Le projet d'open space dans les nouveaux locaux est abandonné suite à la révolte des agents.

Le Cluny à Schoelcher (Martinique)

Un projet de relogement est présenté aux deux services présents dans le bâtiment et des attestations de présence ont été délivrées aux agents Finances Publiques, et le sont actuellement aux agents DGCCRF.

Doctrine d'emploi des assistants régionaux à la médecine de prévention (ARMP)

L'ancienne doctrine remontait à 2012 et devait évoluer notamment au travers d'une présentation différente et intégrant les évolutions du poste, notamment les conséquences du dossier médical en santé au travail (DMST). Le projet de nouvelle doctrine a été présenté en avril au séminaire des APM/MPCR.

La CGT est intervenus pour, tout en saluant le recrutement programmé de 4 ARMP, souligner l'alourdissement de la charge de travail de ces collègues (depuis 2014 Ils sont aussi chargés du suivi des dépenses de la médecine de prévention et de l'élaboration du budget prévisionnel en collaboration avec les médecins départementaux) et sa complexité croissante (introduction d'un nouvel outil, le DMST: on connaît bien les espérances suscitées par les nouvelles technologies et nouveaux applicatifs... et les déceptions régulières qu'ils engendrent). Nous veillerons à ce que toutes les dimensions de ce projet, et notamment les besoins en formation professionnelle, soient bien prises en compte.

L'objectif du ministère est de faire coller le maillage des ARMP avec celui des médecins de prévention coordinateurs régionaux (MPCR). C'est une bonne chose, mais cela ne règlera probablement pas les situations aberrantes dans lesquelles sont placés les CHSCT interdirectionnels dans lesquels la douane est présente. En effet, depuis 2011 et la cartographie régionale des CHST pour les douaniers, les bilans des médecins de prévention sont incomplets ou erronés au niveau régional. Comment en serait-il autrement quand Une région douanière est à cheval sur les zones de compétences de deux, trois voire quatre MCPR/ARMP ! Nous n'avons pas manqué de rappeler que ce n'était pas le cas quand, avant 2012, c'étaient les CHSCT départementaux qui étaient compétents!

Evolution de la cartographie des centres médicaux

Le ministère propose la fermeture d'une quarantaine de cabinets médicaux (lien vers liste) au motif de leur vétusté, de l'inexistence des réseaux informatiques nécessaires, de leur faible fréquentation ou de la demande des médecins eux-mêmes.

Même si les arguments avancés ne nous laissent pas indifférents, Nous soulignons que ce sont toujours les mêmes qui sont mis en avant pour éloigner le service public de ses usagers (ici les agents) et qu'à force de nous dire que les contacts (en cas d'urgence RPS) sont aussi efficaces par téléphone... Il pourrait bien n'y avoir bientôt plus qu'un unique centre d'appel à Paris!

En tout état de cause, ces fermetures doivent, selon nous, faire l'objet d'une demande d'avis des CHSCT de proximité concernés comme cela avait été le cas en 2012. La réponse apportée en séance n'a pas été positive... espérons qu'elle le deviendra à la réflexion.

Le caractère tardif du document remis aux membres du CHSCTM ne nous a pas permis de faire le tour des départements concernés pour avoir une idée de l'impact de la mesure projetée. Nous invitons donc tous les CHSCT dans le ressort desquels des fermetures sont programmées à se saisir de la question pour en mesurer les conséquences auprès des collègues et en débattre en CHSCT.

Examen du tableau de suivi

Nous avons noté qu'une certaine déperdition en ligne s'était encore opérée entre le tableau présenté au CHSCTM de mars et celui de la présente séance. De surcroît, certaines propositions de suppression ne sont pas satisfaisantes dont la rédaction de relevés de conclusions pour les groupes de travail. Attendons que la pratique soit effective pour retirer ce point.

De manière large, pour cet exercice, les représentants du personnel doivent disposer du procès-verbal qui, seul, permet le recensement des demandes qui n'ont pas été formalisées par un vote solennel. Les projets de PV doivent être envoyés au secrétaire dès réception (3 semaines environ après la séance) pour relecture par chaque intervenant de ses propres interventions. Le bon fonctionnement du CHSCTM aurait beaucoup à y gagner et pas seulement au plan du respect de la réglementation.

Nous avons rappelé notre souhait de voir figurer dans le tableau de suivi l'engagement pris en séance en mars 2015 par Mme Braun-Lemaire concernant la réécriture du RI du CTR de la DGDDI aux termes duquel le CTR est assisté par le CHSCTM.

Enfin, le point de l'étude ergonomique pour les EPI du service de la surveillance a donné lieu à une discussion animée. La représentante de la DG douane a exposé que son administration en était au recensement des équipements, des notes de base, des modalités de dotation, etc. Nous avons demandé à être destinataires de cet inventaire ce qui a été admis en séance... demande à insérer dans le tableau de suivi!

Cette étude n'ira pas aussi loin que nous le souhaitons: elle exclura le vestiaire douanier et les équipements spécifiques (montagne, mer, motards, etc.). Nous le regrettons mais ce sera l'occasion d'un approfondissement de la première étude dont nous attendons avec impatience les conclusions tant nous l'appelons de nos vœux insistants depuis longtemps. Elle devrait débiter en interne (gestion directe par le pôle du ministère sans recours à un cabinet extérieur) au second semestre 2018.

Questions diverses

Nous sommes intervenus sur l'absence de réponse du ministre au second rapport de l'inspection du travail du Puy-de-Dôme (63) suite à la demande d'expertise agréée pour projet important demandée par ce CHSCT en 2017.

L'inspection du travail a déjà rendu un rapport concluant au bien fondé de la demande. La directrice interrégionale des douanes de Lyon a décidé de n'en pas tenir compte et maintient son refus d'expertise. La balle est désormais dans le camp du ministre... Pour peu qu'on remette la main sur ce rapport qui a quitté l'inspection du travail 63... Le 24 janvier aux dires de l'ISST compétent!

Nous avons solennellement demandé au président du CHSCTM que ce rapport, dont l'existence n'est pas douteuse, soit rapidement évoqué par le ministre afin qu'une réponse favorable – ou, à défaut, motivée – lui soit apportée.

Compte Rendu du CHSCTM du 15 juin 2018

Et aussi: Attestations de présence à l'amiante au HAVRE

Nous avons demandé la modification des attestations et un suivi médical professionnel pour les agents. Il s'est produit effectivement un événement inhabituel avec des difficultés de compréhension: trois analyses établies par des sociétés différentes ne donnent pas les mêmes résultats du nombre de fibres par litre d'air. Le rapport demandé au professeur Theron conclut à ne pas requalifier cet événement. Mme Lemaitre Prieto médecin coordinatrice nationale adressera prochainement une lettre aux agents et aux fédérations.

À suivre...

Et aussi: CHOCS ACOUSTIQUES

Plusieurs accidents ont eu lieu dans les centres de contacts, à Pau et surtout au Mans.

Le secrétariat général a délivré deux fiches: que faire? et une fiche de risque professionnels

Et aussi: Etude ergonomique Centre des Finances publiques PAGANINI

les fédérations ont voté à l'unanimité la demande de cofinancement

Un rappel a été fait au pôle ergonomique sur la gestion des flux usagers et personnels dans le bâtiment qui ne doit pas percuter le plan d'évacuation incendie.

Un rappel en général a été fait sur l'obligation d'affichage du plan de prévention et de l'information de personnels lors de la réalisation des travaux.

Vos représentant.e.s au CHSCTM:

Dominique FICHTEN Francis JUDAS Didier LAPLAGNE Agnès RAGARU